



Revendication citoyenne : Quand la culture souffre, la population souffre.

Rose Eboko

Analyse Esenca 2026



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Contexte

Pouvoir d'achat, coût de l'énergie, exclusion du chômage, économies budgétaires conséquentes : autant de réformes et de mesures qui concerne actuellement toute la population. Le gouvernement Arizona (MR, CD&V, Engagés et N-VA)¹, depuis son installation le 4 février 2025, a pris un certain nombre de mesures coercitives qui ne sont pas l'objet de la présente analyse. Nous allons concentrer la présente analyse sur un sujet particulier, à savoir les conséquences de certaines mesures sur le quotidien des personnes en donnant la parole au cri du cœur d'une personne en situation de handicap. Nous prendrons également de la hauteur, pour identifier les liens entre les réalités de vie évoquées par cette personne et les liens à tisser avec les politiques publiques en cours.

Pour de nombreuses personnes en situation de handicap, gérer le quotidien dans toutes les sphères de la vie ressemble à un véritable défi. C'est pourquoi il est notamment important de pouvoir avoir des passions, ou encore un exutoire, comme des activités culturelles ou du sport. Faut-il encore que ces activités soient accessibles (géographiquement, financièrement, logistiquement, etc.) L'accès à la culture est une revendication que nous portons d'ailleurs de longue date chez Esenca².

Les effets collatéraux des réformes du gouvernement Arizona

La culture a une place de choix dans la vie de tout un chacun, public précarisé ou pas. En sociologie comme en éthologie, la culture est définie comme « ce qui est commun à un groupe d'individus » et comme « ce qui le soude », c'est-à-dire, ce qui est inventé, produit, appris, et transmis. Ainsi, pour une organisation internationale comme l'UNESCO : « Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » Ce « réservoir commun » évolue dans le temps par et dans les formes des échanges. Il se constitue en de multiples manières distinctes d'être, de penser, d'agir et de communiquer en société.³

Qu'est-ce que l'article 27 en Belgique ?

L'article 27 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme stipule que « **Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.** »⁴

¹ [Coalition Arizona — Wikipédia](#), consulté le 19 mai 2026

² Pour plus d'information lire nos analyses et étude : [Droit à la culture : suppression des subsides accessibilité des festivals - Esenca](#) ; [Handicap et culture : vers un modèle inclusif ? - Esenca](#) ; [Mémoire : élections 2024 - Esenca](#)

³ Définition de la culture, [Culture — Wikipédia](#), s.d. consulté en février 2026

⁴ Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, [OHCHR | Universal Declaration of Human Rights - French \(Français\)](#), consulté en avril 2026

Partant de ce fait, lorsque certains droits commencent à être bafoués, une insécurité se crée auprès des citoyens. L'Asbl Article 27 a choisi de développer trois axes de travail pour mener à bien ses missions en matière d'accès à la culture

1. **L'accompagnement des publics vers la diffusion culturelle** pour restituer un accès régulier à une diversité artistique.
2. **L'accompagnement vers la réflexion critique** pour permettre de se positionner librement face à l'offre culturelle, d'en comprendre les messages et les codes : cela passe par la mise en place de projets de médiation socio-culturelle et d'éducation permanente, ainsi que par la création d'outils pédagogiques.
3. **L'accompagnement vers l'expression artistique** pour favoriser la contribution de tous à la culture : stages et ateliers, comités de spectateurs et comités culturels afin d'approprier une discipline artistique, de (re)découvrir son potentiel créatif ou de développer un projet culturel collectif.⁵

Nous allons donc donner la parole à une citoyenne qui a choisi de pousser un cri de dignité face aux effets collatéraux des mesures prises en matière de culture, notamment par les gouvernements en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région Wallonne.

En tant que citoyenne, quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez décidé de pousser ce cri de dignité ?

« Je m'adresse à vous en tant que femme seule vivant avec un handicap, c'est de manière fortuite en allant dans un atelier pour les dames qui ont eu le cancer, que je suis tombée sur le Magazine en Marche numéro 1742 de janvier 2026 de la Mutualité chrétienne dans les escaliers de mon immeuble. Cet article parlait des coupes budgétaires dans la culture et l'associatif à la suite des mesures prises par le gouvernement Arizona.

Il faut savoir qu'à la suite de mes nombreux traumatismes découlant de mes différents handicaps et maladies, j'ai commencé à faire de l'art-thérapie chez moi et toutes mes souffrances sont remontées. Donc j'ai fait du collage autour de toutes mes souffrances et j'ai commencé à écrire des textes également. En entendant parler de coupes budgétaires pour la culture, ma révolte est remontée et que je me suis dit "Ah non, ce n'est pas possible ça, on ne peut pas nous priver de culture, de notre dignité" »

Pour Esenca comme pour bon nombre d'Asbl, nous déplorons l'apparition du non-subsidationnement du fonds de participation et d'activation sociale découlant des coupes budgétaires du gouvernement Arizona. Nous faisons nôtres les l'explication reprises par l'Asbl Article 27 qui dit : « Récemment, la suppression du Fonds de participation et d'activation sociale (PAS) dans les CPAS, décidée par la Ministre de l'Intégration sociale, n'est pas un

⁵ Asbl Article 27, nos missions, [Trois axes de travail](#) -, consulté en février 2026

simple ajustement budgétaire. Elle symbolise également un glissement : celui d'un État qui se désengage progressivement des politiques publiques garantissant l'égalité d'accès aux droits. Retirer ce soutien met en péril non seulement la participation culturelle de milliers de personnes, mais aussi le principe même d'une solidarité nationale et la volonté collective de faire société. Ce fonds permettait à tous les CPAS de Belgique de soutenir la remobilisation sociale, notamment par la participation culturelle rendue possible grâce au dispositif Article 27. Sa disparition transforme un droit fondamental déjà fragile en une loterie territoriale : selon la commune où l'on vit et les moyens disponibles localement, une personne pourra ou non accéder à l'offre culturelle et à l'expression artistique [...] »⁶

Que représente pour vous l'accès à la culture ?

« L'accès à la culture représente une liberté de pouvoir sortir de chez soi, de lutter contre l'isolement, aller voir des spectacles, découvrir un musée, participer à des ateliers artistiques. On peut prendre la parole aussi. Ça libère énormément de choses. On peut trouver un chemin pour sortir de la détresse psychologique, économique, morale. Et se sentir valorisé aussi. C'est également le moyen pour certaines personnes, d'être capable d'agir pour elles et pour la société et d'apporter une touche dans la société ». Selon ce qui est prévu, supprimer l'enveloppe Plan activation sociale allouée à des CPAS⁷, aura pour conséquence l'intervention accordée aux personnes bénéficiant de l'article 27 risque d'avoir un impact voire une diminution pour les bénéficiaires dans la mesure où plusieurs CPAS devront continuer à intervenir sur fonds propres (quand ce sera effectivement pris en charge) ou via d'autres sources, ce qui aurait in fine pour conséquence de toucher de plein fouet des personnes qui vivent dans la précarité ou celles dont les revenus sont limités⁸

⁶ Asbl Article 27, Carte blanche, La culture n'est pas un luxe, [Uppercut dans l'accès à la culture : et nos droits \(...\)](#) consulté le 18/05/ 2026

⁷ Qu'en est-il du plan d'activation sociale allouée au CPAS après les réformes ?, [Article 27 est toujours active ! -](#) consulté le 18/05/ 2026

⁸Le Fonds pour la participation et l'activation sociale (anciennement appelé le Fonds socioculturel) vise à favoriser la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des personnes, par la prise en charge ou l'intervention financière dans les frais liés à des activités culturelles et sportives.

Quels changements vont découler des mesures envisagées, selon vous ?

« Ce qui va changer, c'est que l'isolement va s'aggraver, les maladies liées au stress vont exploser et la facture des soins de santé finira par coûter bien plus cher à l'État que ce qu'ils pensent économiser aujourd'hui. Il faudrait qu'ils réalisent qu'ils jouent avec des droits qui ont été écrits dans le sang de l'Histoire pour qu'on n'oublie plus jamais l'humain. Derrière ces mesures comptables, il y a pourtant des visages. Ceux de familles — souvent monoparentales, ceux des personnes isolé(es), ceux d'enfants, qui, à travers une sortie culturelle (assister à un spectacle, découvrir un musée) ou un atelier artistique (créer collectivement, prendre la parole), trouvent le chemin pour sortir de la détresse psychologique, économique et morale ; se sentir valorisé(es), inclus(es) et capables d'agir pour elles et eux-mêmes et pour la société. »

Cette voix qui crie STOP aux mesures budgétaires restrictives, a pour volonté de sensibiliser à l'impact de la culture sur des citoyennes et citoyens à qui cela permet de rester des êtres pensants, créatifs et sensibles. Lorsque le gouvernement s'attaque à ce qu'il pense être des chiffres, il serait bon de réaliser que derrière chaque subside qu'on va couper ou diminuer, il y a une vie qui est brisée. « Alors - STOP à l'isolement des citoyens. - STOP au mépris de nos lieux de réparation. - STOP à la trahison de nos droits écrits dans le sang de l'histoire. » explique encore la personne interviewée.

Par ailleurs, dans une dynamique de cohésion sociale, la commission européenne, a reconnu l'art et la culture comme clés du bien-être. Faisant suite à un rapport rendu par un groupe d'experts, il a été souligné que « l'engagement culturel a un impact direct sur le bien-être physique, mental et social. L'Union européenne appelle à une collaboration plus étroite entre les secteurs des soins et de la culture pour améliorer la santé et le bien-être des individus et des communautés. ⁹ » Elle demande aux États membres de faire de la culture un pilier à part entière des politiques de santé publique en garantissant des financements de manière pérenne. En juillet dernier, la Commission européenne a rendu sa stratégie publique sous le slogan : « Culture et Santé : le moment est venu d'agir ». Autant d'arguments mis à mal par les choix budgétaires opérés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

⁹ Commission européenne, la cohésion sociale est vitale pour l'Europe, [Cohésion et bien-être - Culture and Creativity](#), consulté le 19 mai 2026

Quelles sont les conséquences des effets pénalisants pour la culture selon vous ?

Force est de constater qu'en réduisant de nombreux budgets comme le fonds de participation et d'activation sociale dans les CPAS¹⁰, les effets collatéraux se font ressentir en l'occurrence pour le dispositif ticket Article 27, également pour les maisons de quartier qui se démènent pour les enfants de la rue et les adultes en difficulté seront tuées à petit feu.

« L'espoir également, tout comme la dignité qui était encore la seule fenêtre que nous avons pour rester debout. La culture par ces différents biais comme les ateliers d'art-thérapie sont des déclencheurs qui nous renforcent. Qu'advient-il de nous, et de tous ceux qui n'avons pas de gros moyens ? Devons-nous être bannis du soin et de la culture parce que nous n'avons pas les ressources financières ? Diminuer ces subsides, c'est nous condamner à l'exclusion sociale et médicale alors que l'OMS elle-même prouve que l'art nous relève. »

Comme défenseur des droits des citoyennes et citoyens en situation de handicap, chez Esenca nous voulons souligner que les mesures prises par les gouvernements vont accroître la précarité et la qualité de vie des populations qui ont déjà du mal à s'en sortir. C'est d'ailleurs à juste titre que la fédération des CPAS dit « La pauvreté ne recule pas, bien au contraire, et les CPAS constatent que le nombre de citoyens qui font appel à leurs services ne cesse d'augmenter. Cette situation est préoccupante. D'autant plus que les CPAS constatent que la précarité touche de plus en plus aussi des personnes qui ont un emploi (les travailleurs pauvres) ou qui ne sont plus sur le marché de l'emploi en fonction de leur âge (les pensionnés) ou de leur santé (les personnes handicapées et malades) ¹¹» Pour nous, il est plus que nécessaire de renforcer l'auto-détermination et le bien-être des citoyens en donnant une place d'acteur à toute personne en situation difficile par le biais des mesures pensées et menées pour une société inclusive, solidaire et accessible comme mentionné dans notre Mémoire¹², en pleine concertation avec les publics concernés.

En tant qu'actrice de la société civile, une asbl comme la nôtre peut-elle jouer un rôle porteur selon vous ?

« Vous jouez un rôle essentiel bien sûr. Vous êtes des porteurs, vous êtes les porteurs de voix de personnes qui ne peuvent pas se faire entendre. »

¹⁰ Fonds de participation et activation sociale :

(anciennement appelé le Fonds socioculturel) vise à favoriser la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des personnes, par la prise en charge ou l'intervention financière dans les frais liés à des activités culturelles et sportives. [Fonds de Participation et Activation Sociale menacé : les Fédérations de CPAS écrivent à la Ministre de l'Intégration sociale](#), s.d., consulté le 19/05/2026

¹¹ Fédération des CPAS, Pauvreté, [Pauvreté - Fédération des CPAS](#), s.d., consulté le 19/05/2026

¹² Esenca, Mémoire 2024, [Construire ensemble les politiques de demain. Mémoire communal](#), consulté le 19/05/2026

En effet, Esenca défend les publics les plus fragilisés, qui sont des victimes directes de nombreuses politiques publiques. La détresse de ce témoignage atteste des conséquences directes des choix politiques et budgétaires qui ne tiennent pas compte des personnes qui sont derrière les mesures chiffrées.

Conclusion

Chez Esenca dans une précédente analyse, nous avons déjà souligné que la participation à la vie culturelle est un vecteur d'épanouissement et un droit fondamental¹³. Pour maintenir le droit d'accès à la culture pour des publics précarisés, plusieurs associations se retrouvent à devoir financer les réductions budgétaires sur fonds propres, ce qui va entraîner une diminution du nombre de personnes qui assistent aux événements culturels pour ces citoyennes et citoyens à l'accessibilité financière déficitaire. Cette participation démocratique à la vie en société par le biais de la culture est en recul et tend encore à se fragiliser un public déjà précarisé, à cause des réductions budgétaires annoncées.

Le cri de dignité pour lequel nous avons fait écho rejoint pleinement un aspect déjà mis en exergue dans une étude Esenca sur l'autonomie de vie¹⁴ qui souligne que : « l'autonomie n'est pas l'indépendance, mais bien la possibilité concrète d'avoir prise sur sa vie et les choix à poser. C'est la capacité de décider, de choisir et de gérer les soutiens dont on a besoin, dans un cadre respectueux de la dignité humaine. »¹⁵

Nous prônons par cette analyse un maintien et une défense des droits notamment culturels en Belgique, comme celui d'accéder à la culture, le maintien de l'autonomie, ainsi que tout autre moyen d'épanouissement pour les personnes en situation de handicap et des publics fragilisés par le moyen des droits acquis dans le passé selon la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.¹⁶

Comme le dit si bien Céline Romainville : « Définir le droit de participer à la vie culturelle et les droits culturels et leur assurer une effectivité réelle est une mission qui n'incombe donc pas seulement aux chercheurs en droit ou aux juges. Cette mission appelle, surtout, de vigoureux débats démocratiques menés dans les enceintes où se définissent et se mettent en

¹³ Pour en savoir plus lire l'analyse 2025 [Suppression des subsides liés à l'accessibilité des festivals : quelles conséquences pour les personnes en situation de handicap ?](#)

¹⁴ entendu comme un ensemble de services de soutien, qui peuvent être de l'ordre de l'aide à domicile, l'accompagnement dans les loisirs, la mobilité, l'accompagnement à la vie professionnelle, l'accès aux soins, etc. Esenca, Etude 2025, Ouïam Messaoudi, [Autonomie de vie des personnes en situation de handicap - Esenca](#), consulté en avril 2026

¹⁵ idem

¹⁶ Article 30 Convention ONU, §2 : [Convention relative aux droits des personnes handicapées | OHCHR](#)

œuvre légitimement les politiques culturelles (Parlement et Gouvernement de la Communauté française, pouvoirs locaux, milieu associatif subventionné, etc.) »¹⁷

Pour citer cette production

EBOKO, Rose (2026). « Revendication citoyenne-Quand la culture souffre, la population souffre », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

¹⁷ [Le droit de participer à la vie culturelle - : Agir par la culture](#), consulté le 19/05/2026

Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca collabore avec UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE